

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mardi 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 10 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 05/11/2020

Date d'affichage 05/11/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Procurations : 2

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystel VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Marion VEISTROFFER a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

NETTOYAGE TOITURE ÉCOLE PARTIE MATERNELLE

Monsieur Le Maire informe que sur le lot 5 Entreprise PAUMARD du marché de restructuration de l'école, un nettoyage de la toiture (partie salle de motricité et cantine) était prévu dans son devis. Or, il n'a pas besoin d'être fait. M.VICTOR, maître d'œuvre propose à la place de faire nettoyer la toiture au-dessus de la maternelle.

Compte tenu du manque de professionnalisme de cette entreprise qui se verra probablement appliquer des pénalités de retard (travaux à l'école non réalisés à temps), un devis a été demandé à CHESNEAU Environnement.

Celui-ci s'élève à 1 869.45 € ce qui, comparé à la somme prévue dans le devis du marché PAUMARD ne générera pas de supplément au budget initialement prévu.

Monsieur Le Maire propose d'accepter le devis CHESNEAU Environnement

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 11 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 4 voix

Pour copie conforme,

A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 13 novembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201110-2020-084-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2020

